ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 94917

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme du collège sur l'enseignement linguistique. Après avoir voulu les supprimer totalement au nom de l'égalité des chances, son ministère a finalement décidé, devant la colère des professeurs et de l'Allemagne, de maintenir deux tiers des classes bilingues en France. Cependant on constate d'énormes disparités territoriales dans le maintien ou non de ces classes entre académies. Ainsi 100 % des sections bilingues seront conservés à Paris alors qu'en province de nombreuses sections bilingues ont été et seront supprimées en 2016. Un tel parisianisme dans les prises de décision et une telle injustice au détriment des élèves de province n'est pas admissible. Symbole d'ambition et de réussite, les classes bilingues sont appréciées et efficaces pour favoriser la maîtrise des langues qui est l'un des points faibles des Français en Europe. C'est aussi un moyen de maintenir l'enseignement de l'allemand (et par parallélisme l'enseignement du français outre Rhin) qui est essentiel alors que l'Allemagne reste notre premier partenaire commercial et notre principal allié en Europe. Sacrifier les sections bilingues est un très mauvais signal envoyé alors que la France s'est toujours distinguée par son rayonnement à l'étranger et son attachement à l'Europe. Le dogmatisme de cette réforme au nom de la lutte contre l'élitisme se traduit surtout par une « vision parisiano-centrée ». En conséquence il lui demande de revenir sur cette réforme et de maintenir les sections bilingues dans les collèges de province.

Données clés

Auteur : M. Philippe Armand Martin
Circonscription : Marne (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94917
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 avril 2016, page 3043
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)